



**CONSEIL COMMUNAL
GLAND**

Procès-verbal de la séance de Conseil Communal du jeudi 15 novembre 2007

• Le président, M. Daniel Richard, ouvre la séance à 20h00, à la salle communale. Il salue Mmes et MM. les conseillers et Mme et MM. les municipaux, ainsi que la presse et le public. Il remercie M. Pierre Brugger, huissier, et les employés communaux pour la préparation de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 64 conseillères et conseillers. Il y a 9 excusés (Mmes Catherine Labouchère, Maria Teixeira, Marika Thévenaz et MM. Jérôme Bender, Michel Chuffart, Andrew Imhoff, Michel Imhoff, Florian Péquignot, Jean-Gabriel Pittet).

Le président s'assure que chaque conseiller(ère) a été régulièrement convoqué et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum était atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

En préambule, le président informe les conseillers de quelques modifications de l'ordre du jour :

- Sous point 2, corriger: approbation du procès-verbal de la séance de Conseil communal du 27 septembre 2007 et non du 28 juin.
- Suite à la démission de deux conseillers, il y a un nouveau point 2: Assermentation de deux conseillers.
- Dès lors les points 2 à 5 de la convocation deviennent les points 3 à 6. Le point 6, préavis n° 33 ayant été retiré de l'ordre du jour à la demande de la Municipalité, les points suivants (7 à 16) ne subissent pas de modification.
- Suite à la démission de M. Kaeslin, une nomination à la commission du plan de zones prend place au point 17.

En outre, deux postulats et deux interpellations ont été déposées sur le bureau du Conseil.

- La première interpellation, déposée par M. Philippe Martinet, est intitulée "Disparition de la Police municipale: moins qu'une vieille balançoire..." Cette interpellation étant appuyée par plus de 5 conseillers et son auteur désirant la développer ce soir (au cas où il reste quelque chose à développer après les communications de la Municipalité), elle prend place en point 18 de l'ordre du jour.
- La deuxième interpellation, déposée par M. Jean-Michel Favez, est intitulée "Interpellation relative aux aménagements projetés à la gare de Gland". Cette interpellation étant appuyée par plus de 5 conseillers et son auteur désirant la développer ce soir, elle prend place en point 19 de l'ordre du jour.
- Le premier postulat, déposé par M. Daniel Calabrese, est intitulé "Covoiturage: de la théorie à la pratique". Son auteur désirant le développer ce soir, il prend place au point 20 de l'ordre du jour.
- Le deuxième postulat, déposé par M. Jean-Marc Waeger, est intitulé "Postulat pour l'aménagement d'un sentier piéton Gland-Prangins le long des voies CFF". Son auteur désirant le développer ce soir, il prend place au point 21 de l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié est donc le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation de deux conseillers-ères.
3. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil communal du 27 septembre 2007.
4. Communications du bureau.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. Préavis municipal n° 32 relatif au règlement communal sur la protection des arbres.
7. Préavis municipal n° 34 relatif à la motion de M. Florian Péquignot «Pour une jeunesse sans dette».

Réponse postulat avec décision

8. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-René Moret sur le civisme.

Première lecture

9. Préavis municipal n° 35 concernant le règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires.
10. Préavis municipal n° 36 relatif aux:
 - règlement sur les indemnités communales liées à la distribution de l'électricité;
 - règlement sur le fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables;
 - règlement d'utilisation du fonds communal pour le développement durable.
11. Préavis municipal n° 37 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer la construction d'un giratoire au lieu-dit «Cocardon» (route Suisse RC1a - rue Mauverney).
12. Préavis municipal n° 38 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer la construction d'un giratoire au lieu-dit «Malagny» (avenue du Mont-Blanc RC31b - rue de Malagny).

Motions

13. Motion de M. Patrick Vallat intitulée “En faveur d'une demande de crédit pour une étude d'opportunité sur le potentiel offert par la géothermie aquifère à grande profondeur dans le sous-sol de la Commune de Gland”. *Renvoi en commission pour la prise en considération.*
14. Motion de M. René Barioni intitulée “Motion pour le développement d'installations de systèmes de production d'énergie renouvelable”. *Renvoi en commission pour la prise en considération.*

Divers

15. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Lisette Gay concernant le tri des déchets.
16. Succession du secrétaire du Conseil communal.
17. Nomination d'un membre à la commission du plan de zones en remplacement de M. Bernard Kaeslin, démissionnaire du Conseil.
18. Interpellation de M. Philippe Martinet intitulée “Disparition de la Police municipale: moins qu'une vieille balançoire...”.
19. Interpellation de M. Jean-Michel Favez intitulée “Interpellation relative aux aménagements projetés à la gare de Gland”.
20. Postulat de M. Daniel Calabrese intitulé “Covoiturage: de la théorie à la pratique”.
21. Postulat de M. Jean-Marc Waeger intitulé “Postulat pour l'aménagement d'un sentier piéton Gland-Prangins le long des voies CFF”.
22. Divers + propositions individuelles.

- Après lecture par le président de l'ordre du jour modifié, la discussion sur celui-ci est ouverte. La parole n'est pas demandée.
- L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

2. Assermentation de deux conseillers-ères

- Le président lit la lettre de démission, avec effet immédiat, de M. Bernard Kaeslin, datée du 31 octobre. Le groupe radical nous a informé que Mme Christine Maeder remplacerait le démissionnaire.

Mme Cela présente Mme Maeder. Mariée, mère de deux enfants, elle habite à Gland depuis 1986. Elle est actuellement membre du comité PRD de Gland. Elle a un CFC de commerce et travaille au troc permanent de Gland.

- Le président lit la lettre de démission, avec effet immédiat, de Mme Nadia Gendre, datée du 9 novembre. Le groupe radical nous a informé que M. Jean Egger remplacerait la démissionnaire.

Mme Cela présente M. Egger. Marié, père de deux enfants, il habite Gland depuis 10 ans. Il travaille comme conseiller à la clientèle à l'UBS de Nyon. Il est fréquemment au bord des terrains de football d'En Bord en tant que supporter de son fils et du FC Gland.

- Après ces présentations, le président invite les deux candidats à venir devant le bureau afin de prêter serment. Il invite le Conseil, la presse et le public à se lever pour l'assermentation. Les deux nouveaux conseillers, après lecture du serment, promettent de le respecter.

Le président les félicite et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de ces deux assermentations et de l'arrivée de M. Michel Chuffart (annoncé excusé), nous sommes maintenant 67 présents et 8 excusés.

3. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 27 septembre 2007.

- Mme Régina Bovet demande une rectification en page 25, dans les divers, 3^e paragraphe, deux dernières lignes. Dans son intervention, il faut lire "cet endroit est dangereux pour les tout-petits car il n'y a pas de patrouilleuse" au lieu de "C'est très dangereux pour les tout-petits car il n'y a pas d'espace pour eux".
- Mme Christine Girod-Baumgartner demande une rectification en page 23, concernant la motion de M. Barioni. Il faut supprimer les avis contraires et abstentions dans le décompte du vote puisque cette motion a été prise en considération par 21 voix (plus d'un cinquième des présents selon notre règlement), les avis contraires et abstentions n'ayant pas été demandés.
- M. Cretegny demande une correction en page 8, sous mobilité douce. Il s'agit de l'acceptation par le Conseil d'Etat et non par le Conseil fédéral. En page 26, dernier paragraphe des divers, en réponse à M. Tiya, "le syndic répond à M. Tiya que la Municipalité n'a pas pris position officiellement en ce qui concerne l'affiche de l'UDC et l'affaire des moutons noirs". Il précise qu'ils n'ont pas actuellement le droit de discuter de cela.
- Mme Golaz, en page 13, 6^e paragraphe, précise que le transfert de classes des Tuillières à Grand-Champ n'est pas une possibilité mais est déjà bien réel. Au 7^e paragraphe, la région rolloise ne vient pas de "quitter" mais de "créer" son arrondissement scolaire.
- Il n'y pas d'autre correction demandée et le président soumet l'approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 27 septembre au vote après avoir précisé que les corrections demandées seront portées au procès-verbal de ce soir.

Décision

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance de Conseil communal du 27 septembre 2007, sans avis contraire ou abstention.

4. Communications du bureau

- En préambule, le président rappelle l'art. 73 de notre règlement précisant que l'auteur d'une proposition fait partie de la commission chargée de rapporter sur le préavis municipal et qu'il ne peut exercer la fonction de premier membre ou de rapporteur.
- Le 21 octobre se sont tenues les élections fédérales et une votation cantonale. Les résultats étant connus de tous, seuls les taux de participation sont communiqués, soit 39,55 % pour le Conseil national, 39,48 % pour le Conseil des Etats et 40,79 % pour la votation cantonale.
- Le 11 novembre s'est tenu le deuxième tour des élections pour le Conseil des Etats. La participation a été de 35,82 %.
- Le 22 octobre, le bureau a reçu la démission pour le 31 décembre 2007 de M. Marc Micciarelli, en raison de son déménagement dans le canton de Genève. Dans sa lettre, il suggère que l'attribution du dernier jeton de présence de l'année soit faite à M. Beat Richner qui gère et finance des hôpitaux pour enfants au Cambodge.
- Le 8 octobre, le bureau du Conseil et la Municipalité se sont rencontrés pour la préparation de la séance de ce soir.
- Le 6 novembre, le bureau du Conseil et la Municipalité se sont rencontrés pour la préparation de la séance du 13 décembre.
- Le 28 septembre, le président du Conseil et la Municipalité ont participé à la réception des jeunes citoyens, âgés de 20 ans, au Refuge communal. Les échos entendus à ce sujet sont très bons.
- Le président précise que la séance de Conseil communal du 13 décembre a été fixée à 19 h. et prie chacun d'en prendre bonne note.
- A plusieurs reprises la question a été posée de savoir qui devait signer les rapports de commission. Notre règlement ou la loi sur les communes ne précisent rien à cet effet. Faute de signature de tous les membres, l'usage dans le canton est, qu'au moins, le président et le rapporteur signent le rapport.

5. Communications de la Municipalité

Mme Florence Golaz, municipale (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse, transports)

Locaux scolaires

• Suite aux recherches de locataires pour nos salles vides, l'Ecole professionnelle et commerciale de Nyon va louer des salles gymnastique pour 12 périodes par semaine et jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours pour une somme d'env. fr. 15'000.–.

Restaurant scolaire

• Malgré le départ des VSB de l'ancien arrondissement scolaire, une hausse d'env. 20 repas par jour est enregistrée, soit 330 repas en septembre 2007 contre 310 en septembre 2006. Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation des repas pris à l'extérieur, soit à la Pause'Déj (80 repas au total, en augmentation de 25) et à l'école de Champittet (160 repas au total, en augmentation de 20).

Pause'Déj

• Suite au départ de deux auxiliaires et à l'augmentation du nombre de repas servis sur les deux sites, trois nouvelles auxiliaires ont été nommées. Il s'agit de Mmes Ahimara Buffat de Gland, Corinne Mettler de Bassins, Catherine Cancela de Nyon.

Centre de rencontre et de loisirs

• La fréquentation est bonne pour ce début d'année scolaire, mais concerne essentiellement la tranche des 12-14 ans avec, généralement, une quinzaine de jeunes par jour au centre. Les relations entre le CRL et l'Etablissement secondaire de Gland ont été renforcées et cela porte ses fruits.

Places de jeux

• Suite à la demande de Mme Hug, le bac de réception extérieur de saut en hauteur, situé au collège de Mauverney A, a été supprimé et remblayé avec de la terre. Du gazon sera replanté pour finir proprement les travaux.

• Suite à la rénovation de quatre places de jeux, celles du centre sportif et des Laurelles sont maintenant ouvertes au public. Concernant cette deuxième place, le gazon sera semé au printemps et elle sera, à nouveau, momentanément fermée. L'utilisation des jeux de celle du Ruttet est possible (dès aujourd'hui) mais les espaces où le gazon n'a pas encore poussé seront protégés par des barrières. Finalement, la place de la Dôle sera fermée jusqu'au printemps, à l'exception de l'emplacement réservé aux tout-petits. En effet, les températures actuelles ne permettent pas de terminer la pose de la deuxième couche du revêtement synthétique et il faut également attendre la pousse du gazon au printemps.

Noctambus

• Le nouvel horaire du Noctambus – reliant Genève à Gland les vendredi et samedi soirs – verra la suppression d'une course en direction de Gland. Cette course ne répondait plus vraiment à la demande du fait qu'elle était en concurrence avec un train, nettement plus rapide. A partir de décembre, un train partira de Genève à 1h18 et arrivera à Gland à 1h41; un Noctambus partira de Genève à 2h45 et arrivera à Gland à 4h.; le premier train partira de Genève à 4h56 et arrivera à Gland à 5h14. Notre participation financière sera réduite d'env. 35% en 2008, soit env. fr. 7000.–.

TUG

• La répartition des élèves dans les courses scolaires est meilleure en raison du changement d'horaire de la majorité des classes du cycle de transition (années 5 à 6) qui commencent une heure plus tard, soit à 8h25. Toutes les courses scolaires ont pu être prolongées jusqu'au Domaine du Golf.

• Suite à la hausse des tarifs d'août 2006, une hausse de recettes de 43% est constatée sur les neuf premiers mois de l'année par rapport à 2005 et parallèlement à une baisse du nombre de voyageurs de 3% par rapport à 2005 et de 9% par rapport à 2006.

Cartes journalières communales

• Les CFF ont communiqué aux communes que les tarifs des cartes journalières seront majorés de 15% dès le 9 décembre. La Municipalité a décidé de répercuter une bonne partie de cette hausse sur les cartes qu'elle met à disposition de ses habitants.

Dès le mois de janvier 2008, le tarif d'un jour en semaine passera de fr. 35.– à 40.– (14%); celui des jours de week-end et des jours fériés de fr. 40.– à 45.– (12%), le forfait samedi-dimanche de fr. 70.– à 80.– (14%) et, enfin, le forfait de vendredi à dimanche de fr. 95.– à 105.– (10%). La Municipalité est d'avis que ces tarifs restent attrayants par rapport au nouveau prix CFF de la carte journalière de fr. 64.– contre 40.– à la commune.

Instruction publique - Relations avec le directeur de l'ESG

• Suite à deux interpellations au Conseil communal et à de nombreux témoignages de parents d'élèves relatifs aux relations difficiles avec le directeur de l'Etablissement secondaire de Gland, la

Municipalité a été sensibilisée par ce qui lui a été rapporté et a demandé le remplacement de M. Delacrétaz pour le mois de juillet 2008.

La Municipalité a été reçue durant septembre par Mme Lyon, conseillère d'Etat en charge du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.

Aujourd'hui même, la Municipalité a reçu la réponse écrite de Mme Lyon dont l'essentiel est lu aux conseillers.

Monsieur le syndic,

Madame et Messieurs les municipaux,

Comme vous en avez été informés par la Chancellerie, le courrier que vous avez adressé au Conseil d'Etat au sujet de la situation de l'établissement secondaire de Gland, dirigé par M. Jean Delacrétaz, directeur, m'a été transmis comme objet de ma compétence.

Le Conseil d'Etat a toutefois été informé de cette situation et en a brièvement délibéré.

J'ai eu l'occasion de vous entendre, le 21 septembre dernier, à propos des reproches que vous formulez à l'encontre du directeur de l'établissement précité.

J'ai noté, à l'issue de cette séance, que vous ne retiriez pas votre demande de changement de directeur, et je prends acte aujourd'hui du fait que vous l'avez réitérée auprès du Conseil d'Etat, lors de votre récente démarche.

J'ai eu l'occasion de vous faire part de ma déception et de ma désapprobation devant les reproches que vous formulez à l'encontre de M. Jean Delacrétaz. Deux éléments m'ont amenée à ce constat :

– d'une part, les événements que vous trouvez inacceptables ne sont pas constitutifs d'une faute professionnelle du directeur ;

– d'autre part, ils relèvent dans une large mesure de compétences cantonales, assurées par le Conseil de direction de l'établissement ou par mon Département.

Au vu de cette situation, je vous informe que je ne donnerai pas suite à votre demande de déplacement de M. Jean Delacrétaz.

En revanche, je reste préoccupée par la nature des relations qui lient votre commune et l'établissement, sur le champ partagé des activités scolaires et parascolaires. Je suis comme vous soucieuse de voir cette école développer des relations constructives avec sa région et il s'agit de les restaurer.

Une grande partie de la solution aux problèmes soulevés relève, semble-t-il, du respect des compétences réciproques de chaque partenaire. Lorsque vous êtes sollicités par des habitants de votre commune pour répondre à des questions relevant d'une responsabilité cantonale, ce qui, je peux le concevoir, vous met dans une situation délicate, il vous appartient de diriger ces requêtes aux instances concernées. Il n'est donc pas souhaitable, à mes yeux, que vous vous en fassiez les porte-parole en ajoutant la pression de votre autorité à celle des demandeurs. Nous leur répondrons bien volontiers lorsqu'ils s'adresseront à nous.

J'espère que ces modalités permettront une gestion plus sereine de nos domaines respectifs.

Je serai attentive, pour ma part, à ce que l'établissement développe pour ses bénéficiaires des prestations de haute qualité dans le domaine qui est le sien et que définit le cadre légal en vigueur.

Dans l'espoir de voir ainsi clarifiés les éléments qui permettront de mettre fin aux tensions que je déplore comme vous, je vous prie de croire, Monsieur le syndic, Madame et Messieurs les municipaux, à l'expression de mes sentiments distingués.

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

Facture sociale 2007

- Le Département de la santé et de l'action sociale a informé les communes, ce jour, sur la facture sociale 2007 et ses prévisions pour la fin de l'année. Les prévisions font que le dépassement du budget sera de 2,7% ou 12,8 mios. Explications: 11,9 millions résultent de la croissance des dossiers RI (revenu d'insertion) dont la stabilisation escomptée pour mi-2006 ne s'est finalement produite que douze mois plus tard. Toutefois, après trois mois de stabilisation, cette tendance s'est à nouveau inversée début octobre avec l'augmentation des dossiers fermés et payés en septembre. Au niveau de la facture sociale, nous avons toujours une hausse qui se maintient et cela préoccupe tant le canton que les communes. Par contre, au niveau du chômage celui-ci est assez stable avec une légère hausse de 0,1%.

Budget 2008

- Différents éléments du budget 2008 sont déjà parus dans la presse. Les conseillers ont également reçus le projet de budget.

C'est un budget difficile et négatif avec env. 2,5 mios d'excédents de charges et une marge d'autofinancement de 1,5 mio seulement. Ce résultat est principalement dû à la RPT (répartition des tâches entre cantons et Confédération) qui, sur les 103 mios que les communes vaudoises doivent payer,

induisent 3 mio pour Gland ainsi qu'à l'augmentation, selon le budget provisoire du Grand Conseil, pour la facture sociale de 1,5 mio. La RPT et la facture sociale représentent donc un supplément de charges de 4,5 mio.

Deux éléments sont encore importants. Le premier concerne la volonté de la Municipalité de continuer à étoffer son personnel (puisque nous sommes passablement en retard) avec la création de trois postes. Le deuxième est la volonté de ne pas perdre les montants encaissés jusqu'ici par les ristournes en proposant trois nouvelles taxes.

- La page 5 du projet de budget (Analyse des revenus fiscaux de 2004 à 2008) a été distribuée à chaque conseiller en raison d'une petite erreur. Elle concerne l'impôt sur les chiens (chiffre 210.4061.00) qui a été mentionné par erreur à fr. 130'000.– alors qu'il devait être de fr. 43'000.–. Le total a été corrigé, soit fr. 32'906'000.– ainsi que l'évolution prévue pour l'ensemble des recettes de 10,3% et les deux derniers totaux.

M. Olivier Fargeon, municipal (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile)

APEC

- La semaine passée, l'assemblée des délégués a approuvé l'adhésion de la Commune de Gilly à l'APEC (Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte). Le nombre de communes reliées à la station d'épuration est maintenant de 20.

Chemin piétonnier des rives du lac

- Comme annoncé lors de la dernière séance de Conseil, une rencontre a eu lieu avec la commission des rives du lac qui réunit l'ensemble des services cantonaux concernés par ce dossier et cela, suite au dépôt de notre avant-projet pour approbation.

Les nombreux commentaires et modifications exigées par la commission nous obligent à reprendre en partie le concept pré-négocié, ces dernières années, avec les propriétaires. En conséquence, ce dossier devra être proposé à nouveau à l'ensemble des acteurs concernés ce qui va évidemment retarder le processus.

Gestion des déchets

- Un EcoPoint a été ouvert pour les habitants du quartier Cité-Ouest/Grand-Champ. Il est situé sur le parking du collège de Grand-Champ, côté Jura.

Service du feu

- Un exercice d'évacuation des collèves a été exécuté hier matin, dont certains d'entre nous ont été acteurs ou parents d'acteurs. En voici le détail et les observations:

- But. Contrôle des aménagements sécuritaires des bâtiments communaux selon le programme de législature en effectuant un exercice surprise d'évacuation des bâtiments scolaires glandois.

- Missions

1. *Bâtiments* – Suivi du déroulement de l'évacuation, surveillance du contrôle du bâtiment par le personnel et contrôle de la fermeture des portes et fenêtres.

2. *Cheminement* – Contrôle de la connaissance du cheminement et bon ordre lors du déplacement.

3. *Place de rassemblement* – Demande d'informations au responsable scolaire sur l'effectif présent et les éventuels manquants.

4. *Piscine et salles de gymnastique* – Suivi du déroulement de l'évacuation, puis arrêter les élèves avant qu'ils ne sortent en contrôlant que le responsable scolaire connaît sa mission.

5. *Police* – Contrôle et réaction du personnel de la police suite aux annonces d'évacuation des bâtiments. Annonce par le commissaire Sumi des exercices du jour au Centre cantonal de traitement des alarmes (CTA) pour les pompiers et le centre d'engagement technique (CET) de la Police cantonale.

- Résumé du déroulement des opérations

1. *Alarme n° 1* – M. Fargeon s'est présenté à 8h45 au secrétariat des Perrerets pour annoncer un constat de fumée dans les sous-sols des bâtiments des Perrerets et de Mauverney.

Le personnel a très rapidement agit et réagit permettant l'évacuation de plus de 770 élèves en 7 à 8 minutes et, ceci, malgré un problème technique d'importance lié à la diffusion de l'alarme automatique des Perrerets.

Sous la conduite des enseignants, les élèves se sont rendus aux places de rassemblement. Les cinq missions précitées ont été contrôlées et, dans l'ensemble, on peut considérer que l'évacuation a été un succès.

Actuellement, un audit de cette évacuation est établi, audit qui sera remis à la direction des écoles primaires pour corriger, avec notre aide, certaines directives internes et qui permettra aussi au Service technique d'entreprendre des contrôles supplémentaires des installations.

Pour ce qui concerne le problème de l'alarme, le Service technique s'en est occupé en priorité.

I. Alarme n° 2 – A 10h30, sur le même schéma, le secrétariat de Grand-Champ a été informé qu'il y avait de la fumée dans les bâtiments de Grand-Champ et des Tuillières.

La diffusion des alarmes automatiques a très bien fonctionné et le personnel a, là aussi, réagi très rapidement, permettant l'évacuation de 725 élèves en 6 minutes environ. Puis, tel que mentionné dans le concept d'évacuation, les enseignants ont conduit les élèves au point de rassemblement désigné (parking du cimetière, côté Jura).

Comme lors du précédent exercice, nous considérons que l'évacuation a été un succès et un audit sera remis aux personnes concernées.

• **Conclusions**

Cet exercice a mis en lumière les quatre devoirs généraux qui doivent être appliqués dans nos bâtiments, à savoir:

Devoir de vigilance – Le propriétaire et les utilisateurs veillent à garantir la sécurité des personnes.

Devoir d'entretien – Le propriétaire et les exploitants des bâtiments doivent entretenir les équipements de protection et de défense incendie ainsi que les installations techniques conformément aux prescriptions et garantir leur fonctionnement en tout temps.

Devoir de surveillance – Celui qui a la charge d'autres personnes doit veiller à ce qu'elles soient formées et agissent avec les précautions requises.

Devoir d'annonce – Toute personne qui découvre un incendie ou des signes précurseurs doit avertir immédiatement les pompiers et les personnes en danger.

A ce titre, nous nous félicitons de constater que, malgré quelques lacunes ou impondérables, nous avons pu faire évacuer environ 1600 personnes en quelques minutes et, ceci, sans mouvement de panique.

De plus, les réflexes acquis ce jour-là nous confortent dans la mise sur pied d'exercices et de contrôles réguliers axés sur la sécurité.

En conclusion, M. Fargeon tient à remercier toutes les personnes ayant collaboré à cet exercice d'évacuation, à savoir: le Service technique et l'Etat major du SDIS de Gland. Merci aussi au personnel des écoles primaires et secondaires pour sa conscience professionnelle et la rapidité d'action dont il a fait preuve lors de cette évacuation surprise.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme, bâtiments)

Préavis n° 33

• M. Genoud explique les raisons du retrait (sur demande de la Municipalité) du préavis n° 33 concernant le PPA La Crique. N'ayant pas réussi à obtenir la garantie et la certitude de ce qui était demandé aux propriétaires en contrepartie de ce PPA, la Municipalité n'a pas voulu (tel que communiqué à la commission du plan de zones) présenté un document avec des demi-promesses ou des "peut-être". Si les garanties voulues sont obtenues rapidement, ce préavis pourra être repris en décembre.

Stand des Archers

• Demain aura lieu l'inauguration du site des Archers marqué par une petite cérémonie sur le site. Tout est en ordre et il est opérationnel.

Centre de glace

• Comme annoncé lors de la dernière séance, deux personnes par entité (Conseil régional, Municipalité de Gland et Municipalité de Nyon) se sont réunies pour débattre du mode opérationnel sur la poursuite de l'étude patinoire-piscine. Il y a eu un petit frein aux ardeurs de chacun afin d'effectuer une réflexion prenant en compte la position de chaque entité. Elle s'inscrit dans une démarche beaucoup plus régionale sur l'ensemble des installations sportives nécessaires. Le Conseil sera informé au fur et à mesure de l'avancement de ces négociations.

Place de la Gare

• Un concours d'aménagement de l'espace publique au niveau de la gare a été lancé par la Municipalité. Au début de l'année, des suggestions pourront être présentées à la commission du plan de zones et, très certainement, sous forme d'information, au Conseil communal, sur le programme du concours et ce qui devrait être traité par les différents candidats intéressés.

Concours Communet - Derrière le Borgeaud

• Le concours vient de se terminer en ce qui concerne le plan de quartier Communet-Borgeaud. Dix-huit projets ont été rendus et le jury les a examinés le 2 novembre pour trouver un lauréat. C'est M. Philippe Clochard, architecte-paysagiste à Montreux, dont le bureau s'appelle In Situ SA qui a été retenu. Le jeudi 22 novembre à 19 h., une séance d'information et de présentation est organisée, en primeur, pour le Conseil communal. Le 23 novembre aura lieu le vernissage de l'exposition publique avec tous les concurrents ainsi que les propriétaires fonciers à l'intérieur de ce secteur et

les riverains directement touchés. Durant l'exposition publique qui se tiendra du 24 novembre au 5 décembre, deux séances seront animées par des membres du jury et de la Municipalité, le mardi 27 novembre de 17h à 21h et le jeudi 29 novembre aux mêmes heures.

M. Gérald Cretegy, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

Démographie

• La population de la Ville de Gland a franchi le cap des 11'000 habitants le 7 octobre 2008. Il s'agit de Mlle Aurélie Borloz, âgée de 20 ans, venue terminer sa formation de boulangère dans la localité. Lundi passé, la Municipalité a reçu officiellement cette personne.

Police municipale

• M. Cretegy rappelle que chaque conseiller a reçu une information au sujet des mutations envisagées à la Police municipale.

Il a semblé important à l'exécutif de pouvoir exposer les tenants et aboutissants de ce processus qui débute actuellement.

A l'aide de la rétroprojection, M. Cretegy explique en détail la démarche.

1. *Effectifs de la Police communale ces 10 dernières années.*

En 1997, il y avait 7 agents (chef compris). En 2007, il y a 9 agents (chef compris) + 1 aide de police alors que le budget offre la possibilité d'avoir 13 personnes.

Depuis plusieurs années, il y a difficulté à embaucher des agents et c'est un problème récurrent qui a fini par peser lourdement sur le corps. Avec les tournus, les week-ends, les gardes de nuit, les vacances et la maladie l'organisation du travail devenait un casse-tête.

2. *Collaboration*

En raison des éléments invoqués ci-avant, la Municipalité s'est rendu compte qu'il fallait trouver des collaborations.

La première collaboration date de 1997, sous l'appellation GNP (Gland, Nyon, Prangins) afin d'assurer une patrouille commune la nuit. Finalement, l'entier des 24 heures étaient assuré sur ces trois communes. Cette solution permettait, en outre, de mieux contrôler la fermeture (vers 4h00) et les nuisances éventuelles de certains nouveaux établissements dits de nuit. Cette convention de 1997 est toujours valable.

Au fil des années, cette solution est devenue insuffisante et, en 2003, les commissaires Sumi (Gland) et Mutter (Nyon) ont approché leur exécutif respectif afin de trouver une meilleure solution. En 2004, les municipalités de Nyon, Gland et Prangins ont accepté de vérifier plusieurs scénarios, notamment le renforcement de la collaboration actuelle demandée par les commissaires; le contrat de prestations impliquant que Nyon devienne fournisseur de prestations vis-à-vis des autres communes; la police intercommunale. En 2005, les conclusions de cette étude en faveur d'une police intercommunale ont été présentées au sein des commissariats par les commissaires. Cette présentation devait permettre d'esquisser une approche envers l'intercommunalité dans la région. Ce processus tombait malheureusement juste avant la fin de la législature ce qui fait que les discussions ont été quelque peu "gelées" dans l'attente de connaître les nouvelles autorités et nouveaux interlocuteurs éventuels. Il a donc fallu attendre 2006 pour prendre de nouvelles décisions. Les recherches ont été orientées sur deux objectifs soit, d'une part, la police intercommunale GNP et sa faisabilité et, d'autre part, le contrat de prestations avec le canton. Dans ce dernier cas, seule Gland était concernée.

3. *Scénario 1: Police intercommunale GNP*

Au niveau de Gland, le scénario souhaité portait sur la constitution d'une association intercommunale. L'association intercommunale a une personnalité morale permettant d'engager du personnel. C'est aussi un lieu démocratique entre diverses communes où il y a possibilité de discuter et de prendre des décisions.

Au niveau de Nyon, il était exclu de rentrer dans le cadre d'une association intercommunale. Pour eux, une entente intercommunale était suffisante. Cette solution faisait que le personnel ne pouvait être recruté par l'entente et que, soit chacun gardait son poste de police, soit le corps de police devenait entièrement nyonnais et fonctionnait avec un comité intercommunal.

Pour Gland, la nécessité d'un processus d'accord pour le recrutement du personnel et de la création de nouveaux postes était primordiale, c'est-à-dire maîtriser les effets sur le budget et garder la main-mise quant à l'opportunité d'engager de nouveaux agents. Nyon ne voulait pas "partager" et voulait la main-mise sur la création de nouveaux postes.

Il y avait aussi la volonté de choisir ensemble le standard souhaité. Durant les années 2004-2005, Nyon a relevé de manière assez importante son standard en passant d'environ un policier pour

850 à 900 habitants à un agent pour 675. Il y a eu un gros effort fourni par Nyon alors que Gland, dans le même temps, avait un policier pour 972 habitants. Dans le cadre de l'intercommunalité, Nyon demandait à Gland de s'aligner strictement sur leur standard. Gland n'aurait eu que la possibilité de suivre Nyon si ils décidaient d'augmenter encore leur standard, ce que notre municipalité ne trouvait pas souhaitable.

Le résultat des négociations pour une police intercommunale GNP calquée sur les standards actuels de Nyon aurait entraîné pour Gland une augmentation de charges d'environ fr. 1'000'000.– par année.

Au niveau de la direction, celle-ci devenait nyonnaise. Jusqu'à septembre-octobre de cette année, il n'a jamais été possible de savoir quelles étaient les éléments que la Municipalité de Nyon serait d'accord de déléguer au comité de l'entente. D'après les discussions qui ont eu lieu tant avec le syndic nyonnais qu'au sein de GNP, il a fallu constater que les délégations seraient extrêmement limitées: éventuellement un petit peu d'opérationnel. Quant à la manière de procéder pour le fonctionnement des postes, la direction proprement dite et le recrutement de personnel, ils devenaient une prérogative de Nyon uniquement. Finalement, ce mode de faire correspondait exactement à un contrat de prestations dans lequel on a uniquement ce que l'autre peut ou veut nous donner. Dans le cadre de Nyon, il y avait peu de discussions possibles.

Tout au long de la démarche, de nombreuses discussions ont eu lieu entre municipaux concernés ainsi que des échanges avec les commissaires à ce sujet, mais aussi la possibilité pour Gland de se rapprocher de la police cantonale a été évoquée. Nyon avait fixé un délai au 18 septembre pour prendre une décision, prolongée un peu par la suite. Ceci correspondait au moment où les postes de responsables de brigade pour le poste de Nyon étaient mis au concours. Dans le cas d'une intercommunalité avec Nyon, des agents de Gland auraient pu briguer des postes. En conséquence, les délais ne pouvaient être encore repoussés et il a fallu prendre une décision en l'état des informations connues. Une autre question était de définir la police souhaitée, soit la police de proximité à laquelle Gland est très attachée. La question a donc été de savoir si le canton pouvait assumer cette police.

3. *Scénario 2: Contrat de prestations avec la police cantonale*

Les premiers contacts ont été pris avec M. Frédéric Baumgartner, ancien municipal responsable de la police. Une rencontre entre le municipal, le syndic actuel et M. Lehmann, commandant de la police cantonale, a eu lieu en juin 2006. Cette rencontre était destinée à établir un premier lien et à étudier la possibilité de faire une étude pour un contrat de prestations.

Le contrat de prestations avec la police cantonale a été discuté tout au long de cette année et des rencontres ont eu lieu avec des délégués de la cantonale. Ils ont été reçus par la Municipalité à deux reprises et M. Cretegy a eu plusieurs autres contacts avec eux.

Il ressort de ces premiers contacts que la commune doit établir une liste des tâches qu'elle assume par ses propres moyens ou 5^e processus, c'est-à-dire que ces tâches ne sont pas de la compétence cantonale. Pour qu'elle les assume il faut un contrat de prestations dans lequel la commune délègue ces prestations au canton. Pour exemple, ce 5^e processus concerne la gestion des patrouilleuses scolaires, la gestion des parcs, la gestion des manifestations, la police du commerce, entre autres.

Avec la police cantonale, il a été possible de définir (ce qui diffère des contrats de prestations signés avec d'autres communes) que toutes les autres tâches seront prises en charge par elle. Cette manière de procéder permettra d'assurer la sécurité pour l'ensemble de la commune.

Ces prestations sont quantifiées en unité de travail qui sont, actuellement, facturées aux communes à raison de fr. 141'000.– par an pour les loyers des locaux, l'équipement, les véhicules. Les deux parties collaborent afin d'établir ce que désire la Municipalité et ce que peut offrir la police cantonale. De plus, la police cantonale pourra assumer la police judiciaire.

Le service 5^e processus que la Municipalité entend créer comprend les amendes et commission de police, police du commerce, les manifestations, la gestion des patrouilleuses scolaires, la signalisation routière, le répertoire des entreprises, entre autres. Il serait aussi possible, à l'avenir, d'y inclure le contrôle des habitants et d'autres tâches actuellement assumées par l'administration et qui pourraient entrer dans ce service.

Les éléments prioritaires du contrat portent sur la police de proximité, le maintien d'un poste de gendarmerie à Gland, un concept de police urbaine y compris le service de nuit approprié, une gestion du personnel et des missions adaptée à la police de proximité, une collaboration étroite avec les autorités communales.

4. *Remarques sur les scénarios*

Tout d'abord, le contrat entre Gland et la police cantonale est le premier signé par une ville. Il est entièrement nouveau avec l'inclusion des tâches énumérées. Au-delà du discours, le canton doit

maintenant prouver qu'il maîtrise la police de proximité. La situation de la proximité n'est pas gagnée d'avance. C'est quelque chose à construire alors que la police intercommunale connaissait ce service.

En réponse à une rumeur souvent entendue – les gendarmes sont souvent déplacés dans le canton et vont de poste en poste – la Gendarmerie répond par la négative en précisant que les postes sont fixes et qu'il y a un mouvement dû aux mutations mais qu'il n'est pas plus important que celui des polices communales.

Un des grands avantages de la collaboration avec la police cantonale est qu'elle a toutes les compétences policières. Les polices municipales, quant à elles, sont colloquées dans des classes de 1 à 5 (Gland en 3, Nyon en 4) ce qui veut dire, par exemple, que Gland ne peut intervenir lors d'accidents où il y a des blessés ou ne peut pas faire de police judiciaire, domaines relatifs surtout à la circulation routière.

5. *Calendrier du changement*

La décision municipale a été prise le 8 octobre. Le 9 octobre, communication de la décision municipale au Département de la sécurité et de l'environnement. Le 11 octobre, communication au personnel de la police communale, aux partenaires de GNP et aux conseillers communaux. Le 5 novembre, le département de Mme de Quattro envoyait une lettre d'intention. Le 15 novembre a eu lieu une rencontre entre le personnel de la police communale et les RH de la commune (Mme Domeson) et de la Police cantonale (M. Rochat remplaçant de M. Christinet) et avec aussi le soutien du premier-lieutenant Contat de Bursins.

Cette dernière rencontre était destinée au processus d'évaluation et d'intégration du personnel dans le cadre des possibilités offertes par la police cantonale. A l'heure actuelle et sur la base strictement des dossiers, tous nos agents sont au bénéfice des qualifications requises et ont la capacité d'intégrer la police cantonale. Il faudra encore entrer dans le détail et tenir compte des souhaits de chacun. Le 15 novembre, communiqué de presse commun canton-commune distribué par la police cantonale à l'ensemble de la presse et, aussi, remis aux conseillers lors de la séance de ce jour. Fin décembre 2007, connaissance des postes à repourvoir dans le cadre du 5^e processus et de la police cantonale, l'objectif étant d'arriver à la fin de l'année avec un processus RH allant le plus loin possible. Le 16 novembre, la Municipalité se déterminera sur ce qu'elle désire pour le 5^e processus et en définira les grands principes. Le but visé est, qu'à la fin de l'année, le personnel sache s'il peut ou veut collaborer et a envie ou non de postuler dans le cadre de ce 5^e processus. Le 1^{er} juillet 2008, intégration de la Gendarmerie à Gland et installation du nouveau service communal 5^e processus (pas possible au 1^{er} juin en raison de l'Euro 2008 mobilisant toutes les forces de police cantonales).

Le 14 novembre, la Ville de Nyon a informé la Ville de Gland, par écrit, qu'elle dénonçait au 31 décembre 2007 la convention intercommunale qui nous lie. Cette convention mentionne un délai de six mois pour la dénonciation et, de ce fait, la collaboration aurait dû se poursuivre jusqu'à fin mai 2008. Gland est mise devant le fait accompli et notre exécutif regrette cette attitude nyonnaise. En contrepartie, il faut saluer l'attitude de la police cantonale qui s'est investie immédiatement et offre des solutions dès le 1^{er} janvier 2008 pour que l'ensemble de notre sécurité soit assurée. Il y aura trois gendarmes présents à Gland dès le 1^{er} janvier 2008 ce qui permettra aussi d'assurer plus en douceur la transition canton-commune.

6. *Choix du personnel communal*

Les choix sont clairs et évidents: intégration dans la police cantonale, intégration dans le service 5^e processus, intégration dans un autre corps de police communale ou la recherche d'un autre emploi.

Le personnel de la police communale a été régulièrement informé sur l'évolution du dossier depuis le début de la législature. Une sorte de contrat moral avait été passé avec nos agents, la Municipalité promettant qu'elle aurait trouvé une solution à fin 2007 pour le poste de Gland.

Le processus d'évaluation pour le personnel intéressé aura lieu d'ici à mi-décembre. Il y aura un entretien individuel avec le commandant de la Gendarmerie pour les candidats. Les conditions d'intégration, de grade et de conditions salariales leur seront alors proposées. Pour plusieurs de nos agents, les conditions salariales seront certainement plus basses au niveau de la Gendarmerie, par contre il y a d'autres avantages (1 semaine de vacances supplémentaire, entre autre).

7. *Projet de nouveau service communal*

Il comprend l'identification des tâches, modélisation du service, constitution du nouvel organigramme, opération RH, notamment.

Avec l'évaluation des tâches effectuées par la police communale pour le 5^e processus, il faut constater que les travaux y relatifs représentent 3,5 équivalents plein temps.

A l'heure actuelle, il faut constater trois démissions: la réceptionniste ayant débuté cette année (encore dans son temps d'essai) et qui a trouvé un autre travail; M. Magnenat, agent de police, qui a trouvé un travail à la Ville de Lausanne, ce qui le rapproche de son domicile; Mlle Spahni qui a envie de vivre d'autres expériences et a déjà trouvé un nouveau travail.

Il est vrai que la situation des membres actuels du corps de police est une préoccupation de la Municipalité. Chaque dossier sensible sera examiné au cas par cas et, cas échéant, des mesures d'accompagnement seront arrêtées.

7. *Financement*

Au niveau de la Gendarmerie, l'unité est facturée fr. 141'000.–. Le projet étant basé sur dix unités, ce sont fr. 1'410'000.– par année qui sont budgétisés. Ce chiffre comprend les dix unités payées par la commune auxquelles il convient d'ajouter des agents de sûreté qui seront sur place et à la charge du canton, ce qui porte l'effectif minimum à 12 personnes pour le poste de Gland. Au niveau du 5^e processus, il faut compter avec 3,5 équivalents plein temps ce qui porte la charge financière à fr. 380'000.– pour la commune.

Finalement, l'addition de ces deux postes représente ce qui est porté au budget 2008 (budget que les conseillers ont déjà reçu) soit fr. 1'790'000.–. La moitié de l'année 2008 fonctionnera suivant le système actuel et, pour les autres six mois, le total devra être "dispatché" de manière différente. Au niveau budget, c'est donc une opération blanche.

8. *Développement régional*

Actuellement, toute une série de villages voisins n'ont pas de convention avec le GNP ou le canton ou pas du tout de service de police. Certains sont déjà en discussion avec la police cantonale. Rolle, qui a déjà signé un contrat avec la police cantonale, et Gland, sont observées attentivement par les communes qui n'ont pas ce service. Dans le cadre des assemblées de syndics, certains se sont déjà déclarés intéressés par une future collaboration avec Gland.

Il conviendra tout d'abord d'asseoir correctement le poste de Gland et stabiliser le fonctionnement avec la police cantonale, après quoi un éventuel élargissement régional pourrait être envisagé.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

6. **Préavis municipal n° 32 relatif au règlement communal sur la protection des arbres.**

- Mme Roy lit les conclusions du rapport de la commission technique qui sont favorables au préavis municipal et comportent le vœu suivant: *Lors de la délivrance d'un permis de construire le service technique doit rendre attentifs les propriétaires à leur responsabilité civile et les inviter à prendre connaissance du règlement communal sur les arbres.*
- Le président constate que les conclusions du rapport de la commission et du préavis municipal sont identiques et que le vœu n'est pas contraignant, puis il ouvre la discussion.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close.
- Le président rappelle que les conclusions du rapport de la commission technique et celles du préavis municipal se rejoignent, puis il soumet celles-ci au vote.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et sans abstention signifiée, le Conseil communal adopte le préavis n° 32 et ses conclusions, soit:

- I. d'adopter le règlement communal sur la protection des arbres;
- II. de donner à la Municipalité tous les pouvoirs de plaider, transiger, s'approprier en relation avec l'adoption du présent règlement;
- III. de transmettre ce dossier au Département de la sécurité et de l'environnement pour approbation.

7. **Préavis municipal n° 34 relatif à la motion de M. Florian Péquignot: pour une jeunesse sans dette.**

- Mme Georgiadès lit les conclusions du rapport de la commission technique demandant le renvoi du vote à la prochaine séance (art. 80 et 88 du règlement). La commission estime ne pas disposer de tous les éléments nécessaires, notamment un avis de droit, pour préparer son rapport.
- Le président constate que les conclusions du rapport de la commission demandant le renvoi du vote à la prochaine séance et du préavis municipal ne se rejoignent pas. Il ajoute que la Municipalité est prête à suivre l'avis de la commission, puis il ouvre la discussion.

- M. Cretegy confirme qu'un avis de droit a été demandé et qu'il est en possession de la Municipalité depuis ce lundi, ce qui était trop tard pour les travaux de la commission. Il ajoute qu'un autre avis de droit a été demandé par la FRC (Féd. romande des consommatrices) et qu'il y a divergences entre ces deux avis. Pour les travaux de la commission, il serait donc bon de connaître aussi celui-ci.
 - M. Michael Rohrer rappelle l'intervention de M. Péquignot (malheureusement malade ce soir) lors de notre dernière séance, intervention invoquant l'art. 73 du règlement qui dit: *Une fois prise en considération, la proposition est impérative pour la Municipalité. La Municipalité doit présenter au Conseil: – un rapport sur le postulat; – l'étude ou le projet de décision demandé dans le cadre de la motion; – ou un préavis sur le projet de règlement ou de décision proposé (art. 33 LC). La Municipalité peut présenter un contre-projet.* Selon lui, la Municipalité a simplement décidé de "botter en touche". Si le conseil accepte ce préavis, nous risquons de nous retrouver devant un très dangereux précédent. Quel sera, à l'avenir, le poids d'une motion si on accepte que la Municipalité ne présente pas un rapport allant dans le sens demandé par le motionnaire? Pour ces raisons, il demande tout simplement de refuser ce préavis afin que la Municipalité puisse faire un nouveau préavis allant cette fois-ci dans le sens de la motion et, surtout, respectant la loi en vigueur.
 - M. Bovon, membre de la commission technique, relève que M. Rohrer n'a certainement pas été mis au courant de leurs discussions par M. Péquignot. Une entente avec le syndic a été passée et il n'y a pas idée de partir sur un autre cheminement que celui demandé par le motionnaire. Il ajoute que M. Rohrer fait preuve de méfiance vis-à-vis de la Municipalité et de la commission.
 - Le président prend acte des interventions et propose d'appliquer l'art. 88 demandant que le renvoi du vote soit appuyé par un cinquième des membres. Ceci aura pour résultat que le préavis sera rediscuté par la commission et qu'un nouveau rapport sur ce sujet sera présenté lors de la séance du 13 décembre.
 - M. Favez n'approuve pas l'intervention de M. Bovon. Même si les discussions, au sein de la commission, ont débouché sur une entente, le préavis municipal ne répond pas à la motion puisque dans ses conclusions il est dit: la Municipalité décide de ne pas répondre favorablement à cette motion. Ce non-respect du règlement est inadmissible car la Municipalité doit répondre par un projet allant dans le sens du motionnaire. Elle n'a pas le choix de ne pas répondre favorablement à une motion. En conséquence, il demande aux conseillers de refuser le préavis municipal.
 - M. Cretegy reconnaît que la Municipalité s'est "plantée" et que, comme le Conseil, elle fait l'apprentissage des nouvelles conditions pour la motion ou le postulat. Elle s'est trompée dans l'interprétation de la motion et n'a pas respecté son caractère contraignant. Si cela n'a pas été fait, ce n'est pas le résultat d'une volonté délibérée comme semble le penser M. Rohrer. Il n'y a pas eu volonté municipale de tromper le Conseil mais simplement méconnaissance. Il estime qu'il faut maintenant aller de l'avant et, pour ce faire, ils ont demandé cet avis de droit.
 - M. Favez n'approuve pas les paroles de M. Cretegy et précise que la Municipalité avait le choix de retirer son préavis comme elle l'a fait pour le n° 33. Du moment que l'exécutif admet s'être "planté", il serait judicieux qu'il demande le retrait du préavis. Il ajoute que le renvoi du vote à la prochaine séance entraînera la même position municipale, soit ne pas répondre favorablement à la motion. Cette manière de procéder est totalement illégale et le seul moyen d'y remédier, si la Municipalité s'obstine à présenter son préavis, est de le refuser.
 - Alors que le président demande au Conseil de se prononcer sur le refus du préavis, une réaction de M. Moret relance la discussion.
 - M. Moret évoque l'art. 88 du règlement demandant le renvoi du vote. Il pense que si une proposition a été faite de renvoyer la votation à la prochaine séance, on ne peut que voter et décider de remettre la discussion à plus tard. Soit on remet à plus tard et on ne vote pas sur le refus ou l'acceptation du préavis, soit on vote de ne pas remettre à plus tard et on décide.
 - M. Fargeon insiste sur la portée de l'art. 88 disant: *Si la Municipalité ou un cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit. Le renvoi de la votation ne peut avoir lieu qu'une seule fois pour la même affaire.*
- A noter que, lors de l'intervention de M. Cretegy, la Municipalité a dit qu'elle approuvait la demande de renvoi mais ne l'a pas demandée. Dans la deuxième de ses interventions, le syndic demande d'aller de l'avant, mais ne dit pas que la Municipalité demande le renvoi du vote.
- Le président se rallie à la proposition et demande aux conseillers de se prononcer sur le renvoi ou non de la votation, non sans avoir rappelé la portée de l'art. 88.

- Devant la confusion sur la portée du renvoi de la votation, M. Collaud insiste sur le fait que ce n'est pas un renvoi à la Municipalité pour nouvelle étude et rapport qui est proposé, mais que c'est un renvoi du vote à la prochaine séance.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Décision

Par 35 voix, le Conseil communal décide

de renvoyer la votation sur le préavis n° 34 et de reprendre la discussion lors de la prochaine séance de Conseil, en application des art. 80 et 88 du règlement.

RÉPONSE À UN POSTULAT AVEC DÉCISION

8. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-René Moret sur le civisme.

- Mme Sylvie Bosse lit les conclusions du rapport de la commission demandant au Conseil d'accepter la réponse municipale et comportant le vœu suivant: *La commission concernée par l'étude de ce postulat prie la Municipalité, dès que la LPEJ sera mise en route, de tenir compte de ses possibilités au niveau communal afin de créer de nouvelles actions pour intéresser les enfants et les jeunes à la politique.*
- Le président constate que les conclusions du rapport de la commission et du préavis municipal sont identiques et que le vœu n'est pas contraignant, puis il ouvre la discussion.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- Les conclusions du rapport de la commission recommandant l'acceptation, le président soumet la réponse municipale au vote.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et sans abstention signifiée, le Conseil communal décide

- d'accepter la réponse municipale au postulat de M. Jean-René Moret sur le civisme telle que présentée.

PREMIÈRE LECTURE

9. Préavis municipal n° 35 concernant le règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires.

- S'agissant d'un préavis en première lecture, le secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:
Premier membre: Genton-Bonzon Marie-Noëlle, soc. – Membres: Zeggani Driss, soc. – Gay Lisette, GdG – Giroud Luc, GdG – Cela Claudia, rad.
- Le président ouvre la discussion sur le préavis.
- Mme Genton-Bonzon cite les conclusions du préavis disant que le Conseil communal décide d'adopter le règlement... En page 3 du même préavis, deux dernières lignes, il est dit: Nous vous rendons attentifs au fait qu'aucun article du règlement ne doit être modifié. Ce n'est pas la première fois qu'un tel préavis est soumis aux conseillers et elle exprime son désaccord avec cette façon de procéder. Elle demande un éclaircissement sur les termes "ne doit pas être modifié" sinon elle ne voit pas la raison de faire siéger une commission si c'est pour adopter ce règlement sans en changer une virgule.
- M. Favez, en page 3 du préavis "Taxe sur les résidences secondaires", constate que celle-ci est au maximum de fr. 1000.– (voir aussi page 5 du règlement). Il demande si ce maximum repose sur une base légale quelconque ou si les communes peuvent augmenter cette limite, voire la supprimer. Une résidence secondaire dans la région de La Côte dont la taxe sur la valeur locative (9 ou 13%) n'atteint pas fr. 1000.– représente une résidence bien modeste. Il ajoute encore qu'il n'est pas d'accord avec ce genre de préavis imposé au Conseil communal, sans possibilité de modification.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

10. Préavis municipal n° 36 relatif aux:

- règlement sur les indemnités communales liées à la distribution de l'électricité;
- règlement sur le fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables;
- règlement d'utilisation du fonds communal pour le développement durable.

- S'agissant d'un préavis en première lecture, le secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Haussauer Philippe, GdG. – *Membres:* Schumacher Manfred, GdG – Dewarrat Noël, rad. – Egger Jean, rad. – Favez Jean-Michel, soc. – Rohrer Michael, soc. – Meier Peter, lib.

- Le président ouvre la discussion sur le préavis.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

11. Préavis municipal n° 37 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer la construction d'un giratoire au lieu-dit «Cocardon» (Rte Suisse RC 1a - Rue Mauverney).

- S'agissant d'un préavis en première lecture, le secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Cette commission rapportera également pour le préavis n° 38. Ce sont:

Premier membre: Tacheron Jacques, lib. – *Membres:* Balmat Christian, GdG – Vernex Christian, GdG. – Beutler Heinz, rad. – Molleyres Anne-Marie, rad. – Rohrer Hugo, soc. – Bovet Régina, soc.

- Le président ouvre la discussion sur le préavis.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

12. Préavis municipal n° 38 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer la construction d'un giratoire au lieu-dit «Malagny» (Avenue du Mont-Blanc RC 31b - Rue de Malagny).

- S'agissant d'un préavis en première lecture, le secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis qui sont les mêmes que pour le préavis n° 37. Ce sont:

Premier membre: Tacheron Jacques, lib. – *Membres:* Balmat Christian, GdG – Vernex Christian, GdG. – Beutler Heinz, rad. – Molleyres Anne-Marie, rad. – Rohrer Hugo, soc. – Bovet Régina, soc.

- Le président ouvre la discussion sur le préavis.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

PRISE EN CONSIDÉRATION DE MOTIONS

13. Motion de M. Patrick Vallat intitulée «En faveur d'une demande de crédit pour une étude d'opportunité sur le potentiel offert par la géothermie aquifère à grande profondeur dans le sous-sol de la Commune de Gland». Renvoi en commission pour la prise en considération.

- S'agissant d'un premier débat, le secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Gander Christian, rad. – *Membres:* Vallat Patrick, GdG – Barbey Daniel, GdG – Bosse Claude, lib. – Waeber Anita, soc.

- Le président ouvre la discussion sur la prise en considération.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

14. Motion de M. René Barioni intitulée «Motion pour le développement d'installations de systèmes de production d'énergie renouvelable». Renvoi en commission pour la prise en considération.

- S'agissant d'un premier débat, le secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Vallat Patrick, GdG – *Membres:* Jaquier Jean-Marc, rad. – Barioni René, soc. – Molfinqueo Victor, soc. – Labouchère Catherine, lib.

- Le président ouvre la discussion sur la prise en considération.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

DIVERS

16. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Listette Gay concernant le tri des déchets.

- Du fait de la remise d'une réponse écrite à chaque conseiller-ère, M. Fargeon ne s'exprimera pas pour le moment. Il se tient cependant à disposition pour d'éventuelles questions.
- Mme Gay remercie la Municipalité pour sa réponse très détaillée qui expose l'excellence de son action en matière de tri mais qui nous oblige à constater que les EcoPoints sont plutôt délaissés. Elle est déçue de cela et pense qu'on baisse les bras devant ce qui est un véritable problème. Elle regrette que la réponse ne prenne pas davantage en compte ou ne reconnaisse pas cette problématique.
- M. Fargeon ne rejoint pas l'intervention de Mme Gay et pense qu'il n'y a pas vraiment de véritable problème. Avec l'aide de la voirie et de la police, les EcoPoints ont été examinés et semblent fonctionner normalement. Seule la maison procédant au tri sélectif a dit qu'il y avait trop de verre de couleur dans le blanc, ce qui pose un problème pour le recyclage en verre blanc et de rentabilité. Pour le compostage, il n'y a pas non plus de véritables problèmes identifiés. Une nouvelle loi cantonale sur le tri des déchets entrera en vigueur très prochainement. Il faut savoir de quelle façon elle sera appliquée à notre niveau et, lors de la présentation du règlement au Conseil communal, les conseillers auront tout loisir d'intervenir.
- M. Giroud, dans la réponse municipale, a constaté qu'il était question de remettre des panneaux puisque dans certains EcoPoints il n'y a plus du tout de panneaux. Il émet le vœu que ces panneaux seront réalisés de manière didactique et transparente, notamment en matière d'horaires. A l'heure actuelle, à l'EcoPoint de la rue de la Dôle, il constate que des personnes viennent faire leur dépôt le dimanche avec, souvent, force bruit.
- Mme Favez rejoint Mme Gay et maintient qu'il y a des problèmes aux EcoPoints. Elle a notamment identifié: des déchets encombrants qui n'ont rien à faire dans ces lieux; des cartons déposés à même le sol et plein de verre non trié; un container rempli d'emballages en carton de la sandwicherie du Borgeaud, ce qui bloquait complètement son accès; entre autres. Elle ajoute que des fermetures d'EcoPoints ont été annoncées mais qu'aucune nouvelle ouverture est constatée puisque celui cité de Cité-Ouest est la réouverture d'un endroit existant qui avait été supprimé. Il lui semble que l'augmentation constante de la population justifie l'ouverture de nouveaux EcoPoints, et c'est un point à étudier.
- M. Fargeon reconnaît l'indiscipline de certains utilisateurs. On ne peut cependant pas installer une caméra de surveillance à chaque endroit et c'est surtout par l'éducation des gens et le rappel régulier des mesures et informations que l'on parviendra le mieux à corriger ces défauts.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.
- L'approbation de la réponse municipale est soumise au vote.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et sans abstention signifiée, le Conseil communal décide

- d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Mme Lisette Gay concernant le tri des déchets telle que présentée.

16. Succession du secrétaire du Conseil communal

- Suite à l'annonce parue dans le journal La Côte et la FAO ainsi que l'affichage au pilier public, sept postulations sont parvenues au bureau du Conseil.

L'une d'elle, faite par téléphone et concernant une personne de Genève, a été écartée. Deux autres postulations concernant des femmes désireuses de se réinsérer dans le monde professionnel et recherchant un poste à 50% au moins n'ont pas été retenues. Une postulation a été retirée. Il reste donc trois postulations, toutes trois pour les deux postes mis au concours.

Le bureau du Conseil recevra les deux candidates et un candidat au plus vite. Pour préparer ces interviews, le bureau a proposé aux présidents des partis de se joindre à lui, mais chacun a décidé de faire confiance à son représentant. Le 13 décembre, les noms retenus seront soumis à élection ou non par les conseillers.

- Mme Favez, tenant compte des qualités et des compétences de Mme Tacheron, est convaincue que c'est une bonne candidate. C'est très certainement la personne recherchée. Elle regrette qu'une solution n'ait pas été trouvée au sein du parti libéral afin de lui permettre d'assurer sa tâche d'une façon "non stop" et éviter ce retour à la suppléance lorsque son mari sera président. Elle tenait à relever qu'il est dommage que la candidate doive s'effacer devant son mari.
- M. Tacheron répète ce qu'il a déjà dit lors de l'avant-dernière séance, soit que le poste de vice-président puis de président est dévolu au parti libéral en raison du tournus établi en début de législature. Ce poste n'est pas un acquit personnel et, d'ici là, il peut se passer bien des choses avant son éventuelle présidence. Il faut tout d'abord que Mme Tacheron soit élue et, cas échéant, la position du parti libéral sera alors donnée lors de la nomination à la présidence seulement.
- Mme Genton-Bonzon revient sur la déclaration de M. Richard comme quoi les présidents font confiance à leur membre élu au bureau pour le choix. Elle croit savoir que M. Rohrer ne fera pas partie de ces personnes et que c'est une délégation. Elle fait volontiers confiance aux personnes pressenties mais trouve tout de même regrettable que des conseillers élus au bureau ne participent pas au travail d'audition.
- Le président précise que le bureau complet se réunira la semaine prochaine pour examiner les dossiers restants, établir une ligne de conduite et une liste de questions. Par contre, lors de l'audition, il faut absolument éviter d'être trop nombreux face au seul candidat.
- M. Vallat demande si la responsable RH de la commune a été contactée pour ce recrutement et si elle soutient la démarche.
- En réponse à M. Vallat, le président précise que le poste de secrétaire est, règlementairement, une compétence du Conseil et, aussi, que cette fonction à temps très partiel est exercée pour l'essentiel à domicile. Le poste n'est pas rattaché ou assimilé au personnel communal.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

17. Nomination d'un membre à la commission du plan de zones en remplacement de M. Bernard Kaeslin, démissionnaire du Conseil communal.

- Le président attend des propositions.
- Mme Cela, au nom du parti radical, présente la candidature de M. Christian Gander.
- Le président constate qu'il n'y a pas d'autre candidature. De ce fait, et comme le permet le règlement lorsqu'il y a un nombre de candidats égal au nombre de postes à repourvoir, cette nomination peut se faire à main levée. Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire et la nomination du candidat présenté a lieu à main levée.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal décide

- de nommer M. Christian Gander membre de la commission du plan de zones.

18. Interpellation de M. Philippe Martinet intitulée "Disparition de la Police municipale: moins qu'une vieille balançoire..."

- M. Martinet lit son interpellation dont une copie est annexée au procès-verbal de ce jour. Il pense inutile de relire l'entier des questions puisque nous avons eu 31 minutes d'exposé de la part du syndic. Toutefois, il aimerait faire quelques commentaires.

Si il a parlé d'une vieille balançoire c'est parce que, lors du remplacement de celles-ci, nous avons eu droit à un rapport avec photos en quadrichromie. Par contre, pour changer de police – changement essentiel puisque la sécurité est le deuxième sujet de préoccupation des citoyens – on a droit à un communiqué de 22 lignes plus ou moins contradictoire. Cela est inadmissible.

Le syndic l'a relevé, le peuple vaudois votera sur la police unique. Gland est, en quelque sorte, la première ville a basculé dans le sens de la police unique; nous sommes donc un laboratoire. Lorsqu'on est à ce point-là un lieu d'expérience et d'expérimentation d'une formule, il faut prendre davantage de soins et, en particulier, davantage de soins de la démocratie et du Conseil communal.

Ceux qui ont suivi l'évolution de la police depuis 20 ans constatent que la Gendarmerie s'est retirée des villes et que des tâches appelées de proximité ont été peu à peu reprises par les polices commu-

nales. Pendant ce temps, l'EM de la Gendarmerie et les brigades spécialisées enflaient. Aujourd'hui, on constate un mouvement inverse puisque ce sont les polices municipales qui remettent leurs tâches de police de proximité à la Gendarmerie. La différence essentielle est que cela se fait dans le désordre puisque chaque commune le fait au gré des mésententes intercommunales et sans garantie du tout quant à l'évolution des charges. Comme cela s'est vu dans d'autres cantons, il y a un prix d'appel portant sur deux à trois ans et on ignore complètement ce qu'il adviendra après. C'est un chemin sans retour, puisqu'il ne sera pas possible de revenir en arrière. En l'état, vu la loi sur la police, on a aucun droit de regard. Tout à l'heure on en a eu l'exemple: si nous sommes mécontents du chef du poste comme on l'est du directeur des écoles, on ne peut rien dire ou faire.

Des garanties devraient figurés. Personnellement, il a fait la proposition avec un collègue député socialiste, l'année passée, pour que la loi sur la police soit changée. Sans changement à ce niveau-là ou sans garantie, comme l'a dit le syndic, on est condamné à faire confiance et fermer les yeux en espérant que ça se passe bien.

Au niveau du budget, c'est tout de même assez étonnant puisque on va réussir à passer d'une police semble-t-il en petite forme de dix personnes à une autre de dix gendarmes + deux postes probablement de la PJ + 3,5 postes 5^e processus pour le même prix. A son avis, depuis la multiplication des pains on n'a pas fait mieux. L'équation est un petit peu bizarre.

On ne sait pas non plus comment les autres communes de la région réagissent. On a dit en début de législature qu'il était important que Gland assume son rôle de deuxième pôle régional surtout si Nyon n'a pas trop envie de jouer le sien. Le district s'est étendu en direction de Rolle et il appelle à la prudence. Il aimerait savoir si cela ne va pas crispier durablement les relations avec les communes voisines au point de ne plus pouvoir faire de projets ensemble alors qu'il y en a quelques-uns en route.

Tout cela fait que, sur le fond, on va dans le sens de l'histoire mais démontre aussi que le système de police bricolée au niveau intercommunal n'est pas une solution. Malheureusement, quand on est à ce point-là le centre d'une expérience essentielle pour le canton, ça doit se faire de manière moins aléatoire que ce qui a été fait et démontré ce soir.

- M. Cretegy répond à quelques remarques.

Par rapport au budget, il y a un contrat de prestations et un élément financier indiqué par le canton et, en l'occurrence, on est effectivement dans le but visé. Peut-être M. Martinet milite-t-il pour un contrat de prestations plus favorable au canton?

Au niveau de la démocratie, il y a certaines situations qui parfois demandent des décisions. Si il y a une Municipalité dans les communes, c'est aussi parce qu'elle doit prendre des décisions. Tout ne peut pas passer devant le Conseil ou devant le peuple. Il y a, par moment, des éléments sur lesquels il faut réagir. Ce soir, le problème de l'urgence par rapport à notre police a été expliqué. Il ne sait pas comment il aurait pu nous proposer, dans deux mois ou même six, une police dans laquelle on aurait peut-être plus que trois ou quatre agents en raison de départs engendrés par le manque de vision.

Par rapport aussi au mandat vis-à-vis de la population de pouvoir prendre les décisions qu'il faut au bon moment, la Municipalité a tiré au maximum sur l'élastique. C'est-à-dire qu'ils sont allés dans le sens qu'ils estimaient, au départ, tout-à-fait judicieux soit la police intercommunale. L'exécutif n'a pas obtenu les réponses qu'il fallait. Pendant ce temps-là, des policiers travaillaient pour notre sécurité, mais pouvaient estimer aussi que la Municipalité ne choisissait pas ou plus. A un moment donné, il faut prendre une décision. Si un débat avait eu lieu au Conseil sur l'opportunité ou pas de partir avec Nyon ou avec le canton, c'est quelque chose qui aurait été extrêmement difficile et pénible pour les citoyens. Tout simplement, la Municipalité a pris ses responsabilités.

En ce qui concerne le rapport, celui-ci ne comporte pas de nombreuses pages ni même de couleurs et il en est désolé. Il faut bien constater que le processus en est à ses débuts. Le temps pris jusqu'à maintenant l'a été pour choisir la formule politique la plus convenable et qui permettrait ensuite d'aller de l'avant. Il s'agissait de vérifier si, par rapport à Nyon, un système d'entente ou d'association était la meilleure solution. Ces démarches ont pris beaucoup de temps. Nyon a fait certaines promesses par des municipaux dans des groupes de travail, individuellement, qui ont été ensuite contrariées par des décisions municipales. A un moment donné, il fallait bien prendre une décision. En parallèle, la possibilité du contrat de prestations avec la police cantonale a été étudiée. Finalement, le choix a été pris de partir avec la police cantonale et il n'y avait pas trop d'autres possibilités. Dès ce jour, toutes les informations sur ce projet seront données aux conseillers.

Au sujet des rapports avec les différentes municipalités, notamment entre Gland et Nyon, la difficulté est connue. Durant ces deux dernières législatures il a été demandé par le Conseil que Gland ait une ouverture sur la région. Cette ouverture est réelle et Gland est sérieusement présent dans la

région. Du côté de Nyon, la position régionale est totalement différente. Il faut reconnaître quelques difficultés avec le chef-lieu qui font qu'il n'est pas toujours possible de mener à bien des projets communs. Pour le reste de la région, la position de Gland est tout-à-fait ouverte. On le constate avec le Conseil régional et avec l'ex-district de Rolle où il y a maintenant une ouverture vis-à-vis de Gland et même une demande que Gland fasse partie de ce giron des communes rolloises.

Quant aux graves problèmes de relations intercommunales, M. Cretegy a fait plus d'une fois son mea culpa devant le Conseil en ce qui concerne les écoles. Le problème d'une décision faite une fois par la Municipalité (de manière malheureuse) de partir dans le projet du collège des Tuillières sans demander au Conseil exécutif de l'arrondissement la possibilité de le faire était une décision vraiment malheureuse. Gland en supporte aujourd'hui les conséquences et la leçon a été retenue et comprise par nos municipaux actuels.

Par rapport au Conseil régional, la position vis-à-vis de Nyon est aussi connue. Ils ne veulent pas adhérer au Conseil régional et ce n'est pas le dit conseil qui peut être en mesure d'ouvrir les portes et mener ces discussions sur la police.

Une police intercommunale aurait, pour le moment, des problèmes très différents à traiter suivant les communes, Gland comptant des établissements de nuit par exemple, alors que dans les villages c'est plutôt une surveillance autour des gares où des incivilités. C'est une demande relativement ponctuelle alors que Gland doit couvrir l'ensemble des problèmes sécuritaires. Il est donc très important que cette police urbaine et de proximité soit bien installée chez nous avant de s'étendre, peut-être, à la région.

Par rapport à la qualité des prestations, il y a maintenant un système de collocation des polices communales assez contraignant. Dans bien des cas, la police municipale devait faire appel à la Gendarmerie pour régler des problèmes. A l'avenir, le nombre d'intervenants sera réduit.

- Mme Girod-Baumgartner remercie la Municipalité pour sa présentation et l'énergie qu'elle met pour faire passer son message. Les éléments présentés ce soir par le syndic permettent une bonne compréhension, en tout cas dans l'évolution de la situation au niveau politique et au niveau de l'organisation intercommunale. Pour elle, il y a beaucoup de réponses sur le plan théorique. Sur le plan de la pratique, elle a quelques questions à soulever. Notamment le contrat de prestations, décrit comme un catalogue de vente par correspondance, qui comprend 80 points mais pose des interrogations.

Le délai d'intervention est-il un point figurant au contrat de prestations? Actuellement, la police intervient entre Gland, Prangins et Nyon dans un délai assez court. Quelle sera la région de couverture des gendarmes, notamment la nuit. La journée, le 5^e processus, avec des gens présents en permanence, permettra des interventions. Mais qu'en sera-t-il la nuit et dans quel délai?

De nuit toujours, lors d'accidents sur la RC 31, d'incendies ou d'inondations, qui va assumer la circulation et remettre la route en état? Selon M. Cretegy cela ne peut pas être pire qu'à l'heure actuelle mais il faut constater que, souvent, la patrouille GNP intervenait rapidement dans les cas cités ci-avant. Cela sera vraisemblablement du ressort de la Gendarmerie. Ces prestations feront-elles dès lors partie du contrat ou comment seront-elles facturées?

Un des problèmes récurrents de la police de Gland a souvent été le personnel ainsi que son recrutement. Elle est bien consciente que les possibilités de carrière au sein de notre police municipale n'étaient pas les mêmes qu'au sein de la police cantonale, voire dans d'autres emplois. Est-ce que la police cantonale peut nous garantir qu'elle n'aura pas les mêmes problèmes d'effectif? Ce n'est pas parce qu'on repousse plus haut les problèmes d'effectif qu'ils seront résolus, notamment lors de vacances, maladie ou accidents. Est-ce qu'on a l'assurance de ne pas connaître les mêmes problèmes qui nous échapperont totalement puisque nous ne pourrons plus recruter.

Un autre point concerne les personnes en place. Est-ce que les gendarmes en poste à Gland seront toujours les mêmes? A l'heure actuelle, et malgré les critiques, les citoyens ont à faire à des personnes qu'ils connaissent et qui nous connaissent. Comme tout le monde, elle est très attachée à cette police de proximité et elle espère que ce sentiment de sécurité et rapprochement perdure à Gland.

Selon les déclarations du syndic, il faut relever un point positif relatif à la qualification de nos agents. Tous ont la formation nécessaire pour pouvoir postuler à la police cantonale. Elle leur souhaite plein succès et satisfaction au sein de la police cantonale s'ils veulent y adhérer.

Enfin, elle relève une éventuelle contradiction du fait que Gland est une ville qui bouge, est en pleine expansion, se veut jeune, où il y a beaucoup de manifestations. Elle espère que nous pourrons encore déambuler dans nos rues sans avoir toujours la voiture de gendarmerie au derrière. Est-ce que nous aurons toujours ce sentiment actuel de tranquillité ou alors le sentiment d'une police vraiment policière?

Elle a bien compris que ce changement est dans l'air du temps et souhaite bonne chance à tous pour cette mutation. Elle est tout de même un peu surprise qu'on n'ait pas attendu la votation cantonale. On aurait peut-être pu attendre avant de prendre cette décision mais, selon les explications du syndic, celle-ci était nécessaire. Gland est un précurseur et elle espère donc que l'exécutif ne se "plantera" pas sur ce coup-là.

- M. Lambelet du Gay demande si le contrat a déjà été signé et si les conseillers pourront le voir? Dans la mesure visiblement où ce contrat n'est pas encore signé, des discussions plus avancées peuvent-elles avoir lieu entre l'exécutif et le Conseil, notamment sur les prestations à fournir par les deux parties? En regard de la facture sociale, quelles garanties aura la commune au niveau du financement de ce contrat?

- M. Cretegnny reprend les questions soulevées.

En ce qui concerne le maintien d'une police de proximité, il répète que c'est l'objectif n° 1 de la Municipalité. A ce niveau-là, la police cantonale garantit qu'elle peut être sur les lieux, actuellement, en cinq minutes. Cela ne veut pas dire qu'elle est ailleurs mais qu'elle est en ville. Si il y a un poste de Gendarmerie à Gland cela implique seulement un changement physique, c'est-à-dire qu'il y aura un autre logo sur la vitrine et que le personnel aura des compétences plus élargies que nos agents actuels. Cela n'est pas une question d'école de formation, mais simplement une question de collocation de leur employeur. Ce sera donc une police glandoise appuyée par la Gendarmerie avec l'avantage que, lorsqu'il y a un absent ou des vacances, il y a un remplaçant. On ne peut exclure un problème un jour ou l'autre avec la police cantonale, mais dans le cas du rattachement à la Gendarmerie les risques pris sont relativement moindres.

Au niveau du personnel, il admet avoir utilisé un terme malheureux en disant que cela ne pouvait pas être pire. Il se doit d'avouer sa satisfaction vis-à-vis de l'équipe actuelle. Il y a une bonne équipe motivée. Ce pire concerne l'organisation de plus en plus difficile en raison du manque de personnel et des heures qu'ils doivent accomplir. C'est au niveau fatigue et usure que cette remarque peut être associée.

Etre encore tranquille à Gland et ne pas avoir la Gendarmerie continuellement sur le dos. M. Cretegnny prend l'exemple de la police rolloise se déplaçant souvent à vélo. Il espère que la police, au niveau urbain, saura se déplacer à pied et faire les patrouilles que la Municipalité demande actuellement à nos agents municipaux. La période de six mois où ils travailleront ensemble et durant laquelle chacun sera sous son ancien statut devrait permettre des ajustements. L'exécutif aura la possibilité de vérifier comment cela se passe durant cette période. La police cantonale est en train de se rendre compte que, si elle veut faire de la police de proximité, ce n'est pas en prenant modèle sur les interventions du style police secours. Il faut que ce soit vraiment une police de proximité à qui on n'a pas peur de s'adresser pour quelque aide ou renseignement que ce soit.

En ce qui concerne le financement garanti, le contrat de départ porte sur trois ans, donc renouvelable. Trois ans représentent le maximum que l'on peut demander aujourd'hui puisqu'il y aura des votations et qu'on ne sait pas de quoi sera fait demain. Il y a des risques que cela soit bien différent après, telle une police cantonale et des organisations régionales, ou encore autre chose. Cela découlera d'une décision du Grand Conseil.

Pour les prestations, Gland n'a pas voulu ce système de "catalogue" dans lequel il faut choisir. Pour Gland, la police cantonale doit être capable de faire tout ce qui lui est demandé par la loi ainsi que d'assumer la reprise maximum du 5^e processus sous régime communal. C'est là que peut être créé un service de proximité communal dimensionné et géré selon nos souhaits.

- M. Vallat répète la question de M. Lambelet et demande si le contrat est signé ou pas ou s'il est toujours en discussion? Question technique financière: le prix de fr. 141'000.- par EPT, locaux compris, est-il relatif à des locaux de la commune de Gland ou s'agit-il d'autres locaux?

- M. Collaud répond qu'au sujet des EPT, il s'agit des dix postes actuels et de deux nouveaux postes pour la police judiciaire (du personnel de la police cantonale qui sera dans les locaux et qu'il ne nous appartiendra pas de payer). Ces deux personnes seront dans le bâtiment mais ne seront pas dans le contrat. Le prix de fr. 141'000.- comprend toutes les prestations (locaux actuels dont nous sommes locataires, PC, mobilier, électricité, chauffage, habillement, indemnités, salaire). A son échéance, le bail en cours sera examiné par la police cantonale qui se déterminera sur sa reconduction. Quant aux 3,5 EPT relatifs au 5^e processus, un examen doit encore être fait. Il faut examiner si certaines tâches accomplies actuellement par la police communale étaient vraiment de son ressort. Au niveau de l'organisation, il faut encore voir qui doit réellement accomplir ces tâches.

M. Favez, en regard des nombreuses interrogations soulevées, tient à apporter un autre discours que celui entendu de la part de la Municipalité ce soir. A titre personnel, il se réjouit beaucoup

de la courageuse décision de l'exécutif allant dans le sens d'une modernisation bienvenue et d'une efficacité bien meilleure que celle que nous connaissons actuellement avec notre police municipale, notamment par le fait que les compétences seront beaucoup plus larges que celles actuelles. Gland étant la première ville qui se lance cela permettra à notre commune de laisser une empreinte et d'influencer dans le bon sens, il l'espère, ce qui pourrait être une police unique, et c'est ce qu'il souhaite à terme.

- M. Martinet demande de ne pas confondre deux choses. Il ne s'agit pas d'une demande de co-décision mais d'une demande d'information écrite sur laquelle on puisse réagir, comme cela se fait dans beaucoup de domaines de la compétence de l'exécutif. Il s'agit d'avoir un rapport, dont on prend simplement acte, mais qui permet de voir l'ensemble des aspects d'un problème, surtout lorsqu'il est important. Quant à l'évolution de ce dossier, il signale que la situation de blocage avec Nyon ne date pas de cet automne et que la division entre entente et police intercommunale date de septembre 2005. Cela fait donc plus de deux ans que la situation est bloquée et notre exécutif a joué le coup de l'urgence (il tient ce renseignement de la Municipalité de Nyon, ce mardi).

- M. Cretegnny ne peut laisser passer une "couleuvre" pareille. Chacun est libre de croire les renseignements de M. Martinet puisés à Nyon. Quant au syndic, il ne peut dire qu'une chose: peut-être y avait-il un regard extérieur qui suivait tous nos débats.

La lettre de Nyon reçue hier soir fait mention de certains éléments oraux dont on ne retrouve même pas trace dans les procès-verbaux. Heureusement, il s'en souvient car il sait aussi lorsqu'ils se sont fâchés. Il se trouve qu'au niveau de la police intercommunale – et c'était le gros problème des discussions avec Nyon – et de la vision sur une éventuelle association intercommunale, c'est quelque chose sur lequel il a effectivement été débattu jusqu'à ce printemps, voire quasiment l'été. Ils en ont débattu, ce qui ne veut pas dire que Nyon avait cette position depuis 2005. En tous les cas, elle n'a pas été présentée comme telle en 2005. Cette année, les discussions ont porté sur le plan de l'association intercommunale et Gland voulait voir jusqu'où ils étaient vraiment d'accord ou pas d'entrer en matière sur cet objet-là, cela étant un élément extrêmement important pour Gland. Ensuite, à partir de cet été, on s'est mis d'accord, c'est-à-dire que Gland, à la limite, adhérerait au scénario de l'entente intercommunale mais voulait avoir des garanties sur les compétences accordées par la Municipalité de Nyon au comité de cette entente. Il n'y a pas eu de réponse de la part de Nyon. C'est à ce niveau-là que Gland s'est effectivement retrouvé devant une situation d'urgence cet automne.

- M. Vallat, puisqu'il est question de collaborations régionales, se soucie des effets collatéraux que ces relations quelque peu tendues sur la police et la sécurité en général pourraient avoir sur d'autres dossiers communs avec la commune de Nyon. Il pense, entre autres, à la patinoire. Il aimerait entendre la Municipalité à ce propos; cela ne va-t-il pas influencer, voire bloquer d'autres dossiers?

- M. Collaud relève que les relations avec Nyon sont ce qu'elles sont. Le gros problème c'est que l'on a l'impression de travailler main dans la main en commission, d'être à bout touchant, et au dernier moment tout s'effondre à cause d'une décision municipale contraire. Cela a été constaté au niveau des pompiers et dernièrement, lorsqu'on voulait faire une carte sur l'ensemble des réseaux de mamans de jour au niveau de l'accueil. Ils voulaient une étude complète et finalement, au dernier moment, Nyon a dit non. Il y a beaucoup de dossiers de ce genre. Il ne faut pas s'arrêter sur ces éléments-là. Peut-être Nyon a-t-il plus d'avantages en étant à l'extérieur du Conseil régional. Personnellement, cela ne va pas l'influencer pour les autres dossiers en cours et il cherchera des solutions dans l'intérêt général. Après, si un des partenaires se bloque et ne veut pas, il ne faut pas rester rancunier et essayer de continuer à aller de l'avant. Cela est facile à dire mais pas facile à vivre lorsque, après plusieurs séances, tout tombe à l'eau parce qu'aucune décision n'est venue. Au niveau de la politique du sport, il est envisagé une solution régionale et la région n'est pas que Nyon. Il faudra voir si l'ensemble des communes adhèrent à ce projet et, après, faire au mieux. C'est l'intérêt des citoyens, dans le bon sens du terme, qui prime.

- M. Lambelet demande si le contrat sera accessible aux membres du Conseil communal lorsqu'il sera signé? M. Cretegnny répond qu'il sera soumis à la commission de gestion.

- A la demande du président, M. Martinet répond qu'il n'est pas satisfait par les réponses reçues.

19. Interpellation de M. Jean-Michel Favez intitulée "Interpellation relative aux aménagements projetés à la gare de Gland".

- M. Favez lit le texte de son interpellation dont une copie est jointe à ce procès-verbal.

- A la demande du président, la Municipalité dit qu'elle ne désire pas répondre tout de suite. Cela se fera donc lors de la prochaine séance.

- La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

20. Postulat de M. Daniel Calabrese intitulé “Covoiturage: de la théorie à la pratique”.

- M. Calabrese lit le texte de son postulat dont une copie est jointe à ce procès-verbal.
- La discussion est ouverte.
- M. Bovon relève que le covoiturage est un joli concept. Il l’a vu fonctionner aux USA dans des endroits où il n’y a pas de train ou de bus. Mais faire un covoiturage sur une ligne parallèle au train, ça ne tient pas debout, au premier abord.
- M. Favez pense que le postulat de M. Calabrese mérite d’être soutenu et soit étudié par la Municipalité. Le rapport dira les possibilités offertes par ce postulat. Il demande donc de soutenir celui-ci en émettant toutefois une petite réserve relative au calcul d’un tarif attractif en se calquant sur les tarifs CFF. Cela ne semble pas judicieux.
- M. Waeger pense qu’il y a une piste intéressante à suivre avec l’installation de bornes donnant des informations sur les possibilités et trajets offerts de covoiturage. Il soutiendra ce postulat.
- La parole n’est plus demandée. La discussion est close.
- Le postulat de M. Calabrese est soumis à l’approbation du Conseil

Décision

*A une large majorité, avec 9 avis contraires et 16 abstention signifiées,
le Conseil communal décide*

de prendre en considération le postulat de M. Calabrese intitulé “Covoiturage: de la théorie à la pratique” et de le transmettre à la Municipalité pour rapport.

21. Postulat de M. Jean-Marc Waeger intitulé “Postulat pour l’aménagement d’un sentier piéton Gland-Prangins le long des voies CFF”.

- M. Waeger lit le texte de son postulat dont une copie est jointe à ce procès-verbal.
- La discussion est ouverte.
- M. Dewarrat signale qu’il avait déposé une motion, il y a plusieurs années, pour la construction d’une passerelle. La Municipalité de l’époque avait réagi favorablement à cette demande et même chiffré le prix de sa réalisation. Malheureusement, des divergences avec la Municipalité de Prangins avaient fait capoter le projet. Peut-être, aujourd’hui, y a-t-il une possibilité de discuter avec nos voisins mais, à l’époque, le projet était “tombé dans la Promenthouse”.
- M. Grandjean soutient ce postulat et signale que des personnes faisant le trajet lui avaient déjà signalé cette possibilité. Il pense même que l’on devrait étudier la possibilité de faire une piste cyclable. Cela veut dire que, depuis la route des Avouillons, on pourrait rejoindre l’itinéraire n° 1 des cyclistes, ce qui permettrait d’être complètement hors circulation routière entre Nyon et Gland.
- M. Fargeon informe les conseillers que ce dossier est déjà en cours et demande que l’on ne suive pas le postulat. Le 12 décembre, il a fait une visite sur place avec M. Gerber qui a suivi le chemin de Compostelle sur toute sa longueur et qui lui avait parlé de cette problématique. Ce dossier a déjà été étudié par plusieurs municipalités glandoises et existe toujours au sein du service technique. Gland ne voit pas de problème pour réaliser le trajet jusqu’à la Promenthouse et installer une passerelle. Après, malheureusement, on se trouve sur la commune de Prangins et plus particulièrement sur le territoire d’un propriétaire qui n’est pas d’accord de laisser les personnes traverser sa propriété. Il dit qu’il est d’accord de laisser passer des personnes à condition que ce soit grillagé des deux côtés. La problématique est que le Service des forêts, de la faune et de la nature interdit des clôtures du type grillage. Pour le moment, il y a donc impossibilité de trouver une entente. Il a proposé d’écrire à la Municipalité de Prangins et d’organiser une rencontre avec les demandeurs et que Gland joue les bons offices pour essayer de trouver une solution avec le propriétaire. Il ajoute que les personnes empruntant le pont CFF pour traverser la rivière posent des problèmes sécuritaires tant aux communes de Gland et Prangins qu’aux CFF. La Municipalité de Prangins a répondu le 23 octobre en disant que cette lettre avait retenu toute son attention et qu’elle voulait aller de l’avant dans ce projet. En conclusion, il pense qu’il n’a pas besoin de ce postulat pour aller de l’avant et que son acceptation surchargerait inutilement le service technique.
- Mme Favez s’étonne de la position de M. Fargeon. Elle trouve important d’accepter ce postulat qui donnerait plus de poids à la démarche actuelle de la commune. Mme Gilliard appuie la proposition de Mme Favez.
- M. Fargeon répond que le poids est déjà donné par les deux municipalités. De plus, le procès-verbal de la séance démontrera à l’évidence l’appui des conseillers à ce projet. Une réponse au postulat

pour un prochain Conseil n'a pas lieu d'être et sa préparation surchargerait inutilement le service technique.

- M. Waeger, en réponse aux propositions de ne pas soutenir son postulat, dit maintenir celui-ci.
- M. Favez encourage à soutenir le postulat. Il ne croit pas que cela va donner plus de travail au service technique. Il est vrai que le service technique est sur le dossier, mais la réponse au postulat peut être un préavis pour lequel il n'est pas nécessaire de répondre dans le mois qui suit. Ce préavis pourrait être simplement celui qui pourrait déboucher de la séance qu'auront les différents protagonistes. Il pense que le législatif doit marquer son appui fort à des idées de ce type-là. Il comprend assez difficilement pourquoi l'exécutif ne soutient pas ce postulat.
- Mme Girod-Baumgartner s'oppose totalement à cette façon de voir les choses et ce désir de vouloir soutenir le postulat. M. Fargeon a clairement expliqué la situation actuelle et les démarches déjà en cours. La discussion est positive au sein du Conseil et si l'on veut éviter de multiplier les interventions de l'administration communale, il faut quand même faire un tout petit peu attention aux postulats et motions que l'on accepte. Dans ce cas, on a clairement à faire à un sujet qui est en cours depuis plusieurs années. Pour sa part, si un municipal dit qu'il est déjà en train de travailler sur le sujet et qu'il s'en occupe, elle a toutes les raisons de penser qu'elle peut faire confiance. Dans le cas qui nous occupe, on perd du temps aussi bien au Conseil qu'à la Municipalité pour un postulat relatif à un problème déjà en cours.
- M. Grandjean relève que l'on a déjà largement parlé du postulat et que la discussion figurera au procès-verbal de la séance. Ce postulat peut être en sommeil au fond d'un tiroir et tout prêt à ressortir au cas où ça n'aboutirait pas.
- Mme Roy, personnellement, en a déjà parlé plusieurs fois avec M. Fargeon pour savoir où on en était car elle se sent concernée par ce projet. Sachant que les démarches sont en cours, elle a renoncé à déposer un postulat ou une motion à ce sujet. Elle pense inutile de déposer un postulat pour ce projet déjà bien avancé.
- M. Dewarrat est très content d'entendre que M. Fargeon a déjà repris ce dossier rejoignant sa motion qui date de plusieurs années. Dès lors que la discussion de ce soir est reprise au procès-verbal, il ne voit pas l'utilité de maintenir ce postulat appelé à apporter un surplus de travail à l'administration ou au service technique.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- Le postulat de M. Jean-Marc Waeger est soumis à l'approbation du Conseil

Décision

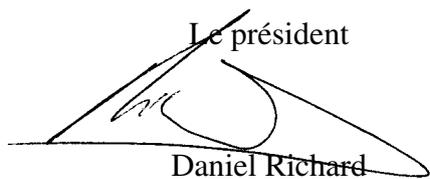
A une large majorité, avec 13 avis favorables seulement, le Conseil communal refuse de prendre en considération le postulat de M. Waeger intitulé "Postulat pour l'aménagement d'un sentier piéton Gland-Prangins le long des voies CFF" et, ainsi, de ne pas le transmettre à la Municipalité pour rapport.

22. Divers + propositions individuelles.

- M. Dewarrat demande ce qu'il en est de la communauté tarifaire des transports publics. Gland se trouve entre deux pôles, soit Lausanne et Genève. Il sait que le Conseil régional de Nyon en discute actuellement et aimerait connaître la situation.
- M. Cretegnny répond qu'il peut donner la position exprimée dernièrement par M. Broulis, à Nyon. La question concernant la mise en place de cette communauté tarifaire lui a été posée, car La Côte se trouve à la jonction et devrait avoir vraiment quelque chose de concret. M. Broulis a signifié que le Conseil d'Etat souhaitait tout d'abord tester le système dans la région lausannoise avant d'aller plus loin. Au niveau de la région, ils n'acceptent pas cette manière de faire et c'est pourquoi ils ont réagi face à cette problématique.
- M. Haussauer demande au bureau du Conseil et à la Municipalité la possibilité de revoir les dates fixées pour les séances 2008 du législatif, plus particulièrement pour le deuxième semestre. Il ne comprend pas très bien comment sont fixées ces dates avec parfois des écarts de deux mois entre deux conseils et parfois, comme c'est le cas en décembre, avec un écart d'à peine quatre semaines. Si l'on tient compte que les rapports doivent être remis dix jours avant la séance de Conseil, cela laisse à peine deux semaines pour réunir les commissions qui doivent parfois se rencontrer au moins deux fois. Un rapide survol des autres communes de même taille que nous, voire avoisinantes, démontre que pratiquement toutes se réunissent durant la première quinzaine du mois de septembre alors que Gland ne se réunit qu'à fin septembre. En conséquence, il demande la possibilité de revoir les dates déjà fixées.

- En réponse à la demande de M. Dewarrat relative à la communauté tarifaire, M. Favez peut apporter quelques éclaircissements et compléments d'informations par rapport à ce qu'a dit notre syndic. En effet, M. Broulis a été extrêmement timide lors des réponses sur ce sujet données lors d'un débat organisé à Nyon et extrêmement décevant aussi sur les réponses apportées pour notre région. Cette problématique des communautés tarifaires étaient inscrite au programme de législature 2002-2007 du Conseil d'Etat. Il était question d'une communauté tarifaire couvrant l'ensemble des communautés tarifaires et de mettre en chevauchement la communauté Unireso concernant la région genevoise avec celle(s) de notre canton. Il y a eu récemment une interpellation au Grand Conseil à ce sujet. La réponse du Conseil d'Etat était, à son avis, totalement insatisfaisante, c'est-à-dire qu'elle se contentait de garder une extension de la communauté tarifaire dans la banlieue lausannoise avec extension un peu sur le LEB. Notre région ne serait absolument pas touchée. A ce moment-là, il a déposé une résolution demandant que le Grand Conseil encourage le Conseil d'Etat à aller rapidement dans le sens d'une couverture totale du canton de Vaud par l'instauration d'une ou plusieurs communautés tarifaires. Cette résolution a été acceptée, sauf erreur, à l'unanimité du Grand Conseil.
- M. Magnenat informe les conseillers d'une manifestation qui aura lieu en décembre. En effet, on vit dans une période de Noël et, à cette occasion, une association appelée "Bistrots du cœur", (association créée par la Jeune chambre économique de La Côte ainsi qu'Evento, toutes deux actives sur Gland) organisera un repas le 24 décembre dès 18 h., à Montoly. Ce repas prévu pour des gens dans le besoin ou qui sont seuls sera offert. Il est organisé conjointement avec les quatre églises de Gland. Il demande donc aux conseillers de relayer cette information auprès des personnes qui pourraient être concernées.
- Plus personne ne demande la parole.
- Le président clot la séance après avoir rappelé que celle du 13 décembre a été fixée à 19 h.
- La séance est levée. Il est 23h00.

Pour le bureau du Conseil communal:

Le président

Daniel Richard



Le secrétaire

Remy Buffat